

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 JUILLET 2019

**Etaient présents :**

- B. CARRERA, maire**
- P. BESSAGNET, adjoint**
- D. JUGAN, adjoint**
- C. BRESSAC, conseiller**
- A. BURRIEL, conseiller**
- J. SAUVAGE, conseiller**

**Absents :** **P. BARBEAU, pouvoir à D. JUGAN**  
**C. FAVAREL, excusée**  
**F. PADER, excusée**  
**J.L. CHAPELLE, excusé**

La séance est ouverte à 20 heures 30 par la signature de la feuille de présence

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Monsieur CARRERA informe que notre communauté de communes se doit, à la veille des prochaines élections municipales, de choisir la composition du prochain Conseil de la Communauté D'Agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne. Deux choix sont proposés dans le cadre de la loi :
  - 1) 67 membres dont 32 pour Auch et 3 pour Pavie et un pour les autres communes. C'est l'organisation actuelle.
  - 2) 65 membres dont 28 pour Auch, 3 pour Pavie 2 pour Preignan, 2 pour Jegun et 1 pour les autres communes. Les communes de Jegun et Preignan compterait chacune 1 membre de plus.

Le Conseil Municipal après délibération adopte la 2<sup>o</sup> solution.

- Invité à délibérer sur le choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de voirie 2019, le Conseil retient la STPAG qui présente un devis trois fois moindre que celui de la société MALET
- A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler le contrat de Mademoiselle BOUBEE Wendy, cantinière de notre école. A noter que 17 élèves sont inscrits pour l'année 2019-2020, en conséquence un réaménagement de ses horaires de travail est prévu avec son accord
- Concernant l'école, Monsieur CARRERA indique que les finances sont correctes. Il regrette que la Kermesse qui devait avoir lieu ait été annulée sans que l'on nous ait informé du motif
- Monsieur le Maire fait ensuite un point sur la Défense Incendie de la commune.  
Actuellement, un Poteau de défense Incendie existe au pied des établissements recevant du public : salle des fêtes, cantine scolaire, école, mairie et église, à moins de 400 m.  
Un recensement des points d'eau pouvant servir à combattre un incendie a été réalisé par le Service de Défense et Incendie (SDIS) du Gers.  
Seuls 2 sites ont été retenus conformes avec quelques aménagements :
  - Le lac de Madame DELLAS Jeannette
  - La mare de Monsieur et Madame TOULOUSE Gilbert

Le SDIS préconise l'implantation de 3 autres poteaux incendie sur la commune couvrant un maximum de résidences :

- Aux quatre chemins
- Sur la cote des quatre chemins à hauteur de chez Monsieur CABANDE Maurice
- A Pardan

Deux autres points peuvent s'envisager avec des aménagements

- La mare de Baurens chez Monsieur et Madame AUJON CHEVALIER
- Le château d'eau de « HAUBEOU »

Ces deux points nécessitent pour l'instant des aménagements lourds.

La balle est dans le camp de TRIGONE qui, présent lors de l'inspection, doit nous faire parvenir un devis de toutes les solutions envisagées

● Monsieur CARRERA précise que les périodes de canicule telles que nous venons de connaître sont appelées à se répéter et se multiplier à l'avenir. Un registre, recensant sur la base du volontariat les personnes vulnérables de la commune existe au niveau communal pour respecter les directives nationales et locales.

Ce registre qui recense les habitants de plus de 65 ans et leurs moyens de défense contre ces fortes chaleurs est réévalué chaque année et toutes les personnes âgées de plus de 65 ans sont actuellement contactées pour s'y inscrire.

Nonobstant les réticences légitimes quant aux renseignements privés qui y figurent, il reste TRES IMPORTANT que toutes et tous sachent bien que ces informations restent confidentielles et ne serviront qu'à améliorer le sort de chacun en ces périodes difficiles

● Comme chaque année et tant que nous en auront la possibilité, des travaux de point à temps sur les voies communales et le goudronnage du parking de la Maison des Associations seront assurés par les membres du Conseil

● Le reste de la séance est consacré à l'approche du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Nous savons tous en regardant la télévision que les anomalies climatiques sont de plus en plus fréquentes et qu'un jour ou l'autre elles impacteront la commune.

Le PCS est un document obligatoire qui doit être mis à jour en permanence.

Il indique, par un système de fiches destinées aux élus, ce qu'ils doivent faire en cas de mise en œuvre du plan par le Maire ou le Préfet.

Le dernier plan mis en œuvre à Castillon par le Préfet est le plan Canicule en 2019

Monsieur le Maire présente la trame du PCS qu'il a élaboré à partir de la trame fixée par l'Etat afin que chacun puisse en améliorer le contenu et y apporter ses remarques et ses modifications.

Le PCS est un condensé de tous les cas recensés de catastrophes

- naturelles, (tempêtes, orages, incendie, inondations...)
- sanitaires (pollutions de l'eau...)
- industrielles (fuite à Golfech, rupture de l'alimentation électrique, accident impliquant un transport de matières dangereuses...)
- aérienne (chute d'un aéronef...)
- terroriste (attaque à la variole...)
- pandémie (influenza aviaire, grippe espagnole ...)
- .....

Le PCS vise à recenser tous les moyens humains, matériels et techniques pouvant être mis en œuvre pour lutter et défendre les Castillonnais.

Le domaine est vaste, les éventualités variées, aussi chaque Castillonnaise, chaque Castillonnais peut être amené à collaborer à ces actions et les compétences individuelles seront les bienvenues.

La trame de ce PCS EST PRETE ; il reste à compléter et rédiger cet « état des lieux » le plus précisément possible

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures**